

Depuis 1960 seulement!

L'histoire du suffrage féminin
genevois en affiches

Sommaire

Introduction	04
En 1960 seulement !	06
Le suffrage féminin, quelques dates et faits	08
16 octobre 1921 : première votation	12
1 ^{er} décembre 1940 : deuxième votation	18
29 septembre 1946 : troisième votation	24
30 novembre 1952 : consultation des Genevoises	30
7 juin 1953 : quatrième votation	34
1 ^{er} février 1959 : première votation fédérale	38
6 mars 1960 : les Genevoises peuvent voter !	46
De 1960 à 1971 : en Suisse, la lutte continue...	50
Et aujourd'hui ?	56
Le suffrage féminin à Genève : éclairage et hypothèses <i>par Irène Herrmann</i>	58
Légendes des affiches	66
Remerciements	69
Impressum	71



Le 6 mars 1960, Genève devient le 3^e canton suisse à introduire le droit de vote et d'éligibilité des femmes sur le plan communal et cantonal. Afin de célébrer le 60^e anniversaire de cette date historique, la Ville et la République et Canton de Genève se sont alliées pour proposer une exposition qui retrace le long cheminement de la démocratie sur notre territoire.

C'est à travers les affiches de campagne produites à l'occasion des 5 votations genevoises, qui se sont déroulées entre 1921 et 1960, que l'exposition « 60 ans seulement! L'histoire du suffrage féminin genevois en affiches », présentée du 28 février au 28 mars 2020 au Parc des Bastions, souhaitait donner une vision rétrospective de la lutte pour les droits politiques des femmes dans notre canton. Elle voulait ainsi rendre hommage à toutes les personnes – principalement des femmes – qui se sont mobilisées pour ce droit fondamental et qui ont bataillé durant des dizaines d'années pour qu'enfin le résultat des urnes leur soit favorable. Grâce à leur détermination inébranlable, Genève a été l'un des premiers cantons suisses à accorder le droit de vote et d'éligibilité à ses citoyennes. Onze années supplémentaires seront né-

cessaires pour qu'il soit conquis au niveau fédéral et le dernier canton réfractaire, Appenzell Rhodes-Intérieures, se verra imposer le suffrage féminin par décision du Tribunal fédéral en 1990 seulement.

À l'énoncé de ces dates, la question surgit dans tous les esprits : pourquoi tant de temps ? Pour apporter quelques éléments de réponse, les affiches présentées ici donnent une idée des opinions, représentations et stéréotypes qui avaient cours à une époque pas si lointaine... L'enjeu est aussi de rappeler, notamment aux plus jeunes générations, que les droits politiques des femmes sont très récents et que nos grand-mères, nos mères, ont pu vivre plusieurs années de leur vie sans se voir reconnaître ces droits.

En filigrane, cette exposition mettait également en lumière la ténacité des obstacles qui empêchent les femmes d'être considérées comme des citoyennes à part entière. Les stéréotypes ont en effet la peau dure. L'obtention du droit de vote et d'éligibilité par les femmes, étape essentielle vers un véritable partage du pouvoir démocratique, n'a ainsi pas garanti un partage effectif du pouvoir, comme en témoigne notamment la sous-représentation des femmes en politique ou dans les autres sphères de la vie publique.

La présente brochure reprend cette exposition, agrémentée d'un texte d'analyse historique de la Professeure Irène Herrmann, afin que chacun-e puisse prendre connaissance de l'ampleur et de l'importance de cette bataille et de celles encore à venir.

Tous les textes de l'exposition reproduits ont été rédigés par Sonia Vernhes Rappaz, historienne

En 1960 seulement!

Le 6 mars 1960, les Genevoises obtenaient les droits de vote et d'éligibilité. Mais avant cette victoire, à Genève et en Suisse, le combat fut long...

Il en aura fallu du temps!

Au pays de la démocratie directe, les changements politiques au niveau cantonal ou fédéral sont lents. La Suisse se caractérise en effet par un large retard dans l'octroi des droits politiques aux femmes: les Néo-Zélandaises, pionnières, les obtiennent en 1893. En Europe, ce sont les Finlandaises qui les premières prennent part aux scrutins dès 1906. La France et l'Italie s'alignent à la sortie de la Deuxième Guerre mondiale. En Suisse? Il faut attendre 1971 au niveau fédéral, bien que quelques cantons, dont Genève, étendent le droit de vote et d'éligibilité aux femmes dès 1959-1960.

Cette publication propose d'explorer l'histoire, longue et mouvementée, des luttes pour le suffrage féminin à Genève à travers les affiches de campagne: de 1921 à 1960, cinq votations populaires ont été nécessaires pour convaincre «le peuple», à savoir les hommes, d'accorder l'égalité politique aux Genevoises.

Affiches et droits politiques

Au cours des semaines qui précèdent une votation populaire, les opinions s'affrontent dans la presse, lors de débats et de conférences mais surtout par le biais de campagnes d'affichage.

Les affiches appartiennent au paysage urbain suisse depuis le 19^e siècle, mais il s'agit au départ surtout d'affiches publicitaires lithographiées caractérisées par leurs couleurs et leur esthétisme. Par contraste, les informations officielles et les objets de votation font pâle figure. Le placard politique, de format standardisé, sans illustration, avec des textes rédigés sur une ou deux colonnes, oblige l'électeur à s'arrêter pour s'informer.

L'affichage imagé entre en politique avec les campagnes de propagande de la Première Guerre mondiale. Il ne s'agit plus seulement d'informer, mais de convaincre les hommes de s'engager et les habitant-e-s de financer la guerre. Entre les deux guerres mondiales, l'image s'ancre définitivement dans le paysage politique faisant apparaître désuets les textes officiels. Ces nouvelles affiches politiques sont voyantes, séduisantes et manipulatrices. Les graphistes, par leurs traits humoristiques voire caricaturaux, illustrent avec plus ou moins de talent les idées des groupements qui les rémunèrent et s'affrontent par images interposées. La variété et la couleur des affiches dépendent des moyens financiers des commanditaires, tout comme la réutilisation de certaines affiches d'une campagne à l'autre.

La sélection d'affiches présentées dans le cadre de cette publication met en évidence les obstacles que les femmes ont dû franchir pour acquérir les droits politiques ainsi que la dimension émotionnelle des stéréotypes utilisés.

Le suffrage féminin, quelques dates et faits

- 1848 Nouvelle Constitution fédérale garantissant au citoyen suisse (homme) le droit de vote et d'éligibilité.
- 1868 Fondation par la Genevoise Marie Goegg-Pouchoulin (1824-1899) de l'*Association Internationale des femmes* qui vise à obtenir l'égalité sociale, économique, juridique et politique des femmes.
- 1874 Les hommes suisses obtiennent le droit de référendum.
- 1891 Les hommes suisses obtiennent le droit d'initiative.
- 1893 27 novembre: les Néo-Zélandaises sont les premières femmes au monde à obtenir le droit de vote.
- 1906 1^{er} octobre: les Finlandaises sont les premières Européennes à accéder au suffrage universel.
- 1907 Fondation de l'*Association genevoise pour le suffrage féminin (AGSF)* par Émilie Gourd (1879-1946) et Auguste de Morsier (1864-1923): l'association rassemble des femmes et des hommes qui militent pour le suffrage féminin et sera à l'origine des cinq votations populaires genevoises.
- 1909 Fondation de l'*Association suisse pour le suffrage féminin (ASSF)* par Pauline Chaponnière-Chaix (1850-1934), Auguste de Morsier et Camille Vidart (1854-1930).
- 1918 Grève générale suisse organisée par le *Comité d'Olten*: dans la liste des revendications figure en seconde place l'introduction du suffrage féminin.
- 1920 L'*Association genevoise pour le suffrage féminin* lance une initiative populaire qui propose l'ajout de trois mots à l'article 21 de la Constitution cantonale: « les citoyens **des deux sexes** âgés de 20 ans révolus ont l'exercice des droits politiques ».

- 1921** 16 octobre: première votation à Genève en faveur du suffrage féminin, rejetée à 68,1%.
- 1928 Première *Exposition nationale suisse du travail féminin* à Berne destinée à sensibiliser le public aux nombreuses activités des Suissesses et à la place qu'elles occupent dans la vie publique.
- 1938 L'*Association genevoise pour le suffrage féminin* dépose auprès de la Chancellerie une initiative: rejetée par le Grand Conseil, elle sera néanmoins soumise au vote.
- 1940** 1^{er} décembre: deuxième votation à Genève en faveur du suffrage féminin, rejetée à 68%.
- 1945 À Genève, le Parti du Travail lance une initiative en faveur du suffrage féminin.
- 1946** 29 septembre: troisième votation à Genève en faveur du suffrage féminin, rejetée à 56,3%.
- 1952 30 novembre: consultation officielle des Genevoises qui se disent en faveur du suffrage féminin à 85%. Plusieurs motions sont déposées au Grand Conseil pour une modification constitutionnelle qui sera proposée en votation populaire en 1953.
- 1953** 7 juin: quatrième votation à Genève en faveur du suffrage féminin, rejetée à 57,2%.
- 1957 Suite aux revendications des mouvements féministes, le Conseil fédéral propose l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes au niveau fédéral. Le Conseil des États et le Conseil national acceptent la proposition qui sera soumise au peuple en 1959.

- 1958 Deuxième *Exposition nationale suisse du travail féminin* à Zurich mettant en valeur le travail des femmes. Attirant 1,9 million de personnes, elle offre l'opportunité aux différentes associations féminines de s'exprimer.
- 1959 1^{er} février: première votation au niveau fédéral en faveur du suffrage féminin, rejetée à 66,9%.
Les Vaudoises obtiennent quant à elles les droits politiques au niveau cantonal le même jour.
- 1959 27 septembre: suite à des motions déposées rapidement après la votation fédérale du 1^{er} février, le peuple neuchâtelois accorde le droit de vote et d'éligibilité aux femmes.
- Plusieurs motions sont déposées devant le Grand Conseil genevois afin d'organiser une nouvelle votation cantonale.
- 1^{er} février: premier anniversaire de la votation fédérale de 1959. L'*Association pour le suffrage féminin (ASSF)* décide que la « Journée du suffrage féminin » sera célébrée à cette date jusqu'à l'obtention des droits politiques pour l'ensemble des femmes suisses.
- 1960 6 mars: les Genevois accordent enfin le droit de vote et d'éligibilité aux Genevoises à 55,4%.
- 1966 27 juin: Bâle-Ville devient le premier canton alémanique à accorder les droits politiques à ses citoyennes avec 57,3% de oui.
- 1969 Une motion invite le Conseil fédéral à préparer un projet de loi pour introduire le suffrage féminin au niveau national. Les Chambres fédérales l'acceptent durant l'été 1970 et la deuxième votation populaire fédérale sur le suffrage féminin est fixée au 7 février 1971.

1971 7 février: les Suissesses acquièrent l'intégralité de leurs droits politiques au niveau fédéral avec 65,7 % de oui.

Dans 12 cantons encore, les femmes ne peuvent voter aux niveaux cantonal et communal alors que le droit fédéral leur est accordé. À partir de 1971, tous les cantons sauf un accorderont successivement le droit de vote aux femmes.

1990 27 novembre : Appenzell Rhodes-Intérieures se voit imposer le suffrage féminin par décision du Tribunal fédéral.

16 octobre 1921: première votation

Pendant la Première Guerre mondiale, la Suisse, bien que neutre, mobilise l'ensemble de ses troupes pour garder ses frontières. Les femmes s'engagent dans la vie publique et, en l'absence des hommes, participent à l'effort de guerre.

Le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes est au cœur des revendications féminines depuis plusieurs années. Les différentes associations locales ont uni leurs forces et, à partir de 1918, l'*Association suisse pour le suffrage féminin* (ASSF) revendique une révision totale de la Constitution fédérale. Mais malgré les motions de deux Conseillers nationaux allant dans ce sens, les Chambres fédérales estiment que les droits politiques des femmes ne peuvent être discutés au niveau fédéral avant d'avoir été accordés aux niveaux cantonal et communal.

À Genève, l'*Association genevoise pour le suffrage féminin* (AGSF) a bien entendu l'argument. Elle crée un comité d'initiative pour tenter d'obtenir le droit de vote des femmes au niveau cantonal. Le 4 octobre 1920, une initiative populaire signée par 2915 électeurs est déposée à la Chancellerie d'État de Genève. Elle propose l'ajout de trois mots à l'article 21 de la Constitution cantonale: «les citoyens **des deux sexes** âgés de 20 ans révolus ont l'exercice des droits politiques».

Le 2 février 1921, lors d'une séance houleuse, les députés du Grand Conseil s'affrontent sur un projet de loi, issu de l'initiative. Les opposants au projet sont minoritaires mais bien présents. Pour certains, la place de «la femme», épouse et mère, est au foyer. Le suffrage féminin représenterait un danger pour la famille et il faut protéger les femmes des tensions de l'«arène politique». En fait, le suffrage féminin apparaît aux conservateurs comme une émanation des idées «bolchéviques», supposées hostiles à l'institution familiale. Si les femmes obtenaient le droit de vote, elles risqueraient de devenir la proie des partis de gauche en quête de voix.

Les partisans évoquent quant à eux l'engagement et le patriotisme dont les femmes ont fait preuve durant la guerre et estiment injuste de continuer à les priver de leurs droits politiques. Pragmatiques, ils mobilisent également l'argument de l'adhésion récente de la Suisse à la Société des Nations, qui stipule que toutes les fonctions sont accessibles aux femmes. Certains députés défendent une position intermédiaire en proposant des changements graduels : un droit de vote uniquement accordé au niveau communal ou réservé aux femmes célibataires, accorder le droit de vote sans le droit d'éligibilité. Selon l'usage, le projet est renvoyé en commission pour examen.

Durant le printemps et l'été 1921, des hommes créent la *Ligue des électeurs pour le droit de vote des femmes* alors que des femmes sont appelées à signer dans les mairies des « listes de protestations contre le projet de suffrage féminin ». Le *Comité des femmes genevoises* rassemble les opposantes au suffrage féminin. Le *Comité pour l'initiative en faveur du suffrage féminin* organise quant à lui des conférences pour convaincre et récolter des fonds. Le 22 septembre, le Grand Conseil décide que le projet de loi sera soumis au vote populaire les 15 et 16 octobre 1921.

La campagne se déroule le plus souvent par voie de presse. L'affichage, coûteux pour tous les partis, est réservé aux derniers jours avant la votation. Une caricature anonyme montre une femme devenue « mégère » qui s'immisce dans les réunions politiques pour prendre le pouvoir [📺 PAGE 17]. Le trait outrancier met en évidence la menace que représenterait le suffrage féminin pour la suprématie masculine d'une société très patriarcale.

Le 16 octobre 1921, avec 54% de participation, le projet de suffrage féminin à Genève est rejeté par 68,1% (14 169 non) contre 31,9% (6 634 oui).



COMITÉ DE L'INITIATIVE POPULAIRE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

CHERS CONCITOYENS, CHERS CONFÉDÉRÉS,

A la veille du scrutin des 15 et 16 octobre, nous vous rendons attentifs à l'importance capitale de la question soumise à la décision du peuple souverain et nous faisons appel, auprès de chacun de vous, à ce sentiment de la justice qui doit inspirer tous les actes d'une démocratie consciente d'elle-même.

Nulle part au monde le citoyen n'est investi d'un contrôle aussi étendu que le vôtre sur la gestion des affaires publiques. Mais les droits dont vous jouissez sont exclusivement réservés au sexe masculin. Les femmes, qui sont soumises aux mêmes lois et paient les mêmes impôts que les hommes, qui contribuent autant que les hommes au bien-être de la famille et à la prospérité du pays, continuent, en vertu d'antiques préjugés, à être traitées comme des mineures et sont maintenues dans un état de sujétion dont beaucoup d'entre elles ont à pâtir.

Dans le reste de l'Europe et du monde, plus de cent-trente-huit millions de femmes ont obtenu en ces dernières années le droit de vote. Plusieurs femmes siègent au parlement de grands Etats, quelques-unes dans l'assemblée de la Société des Nations. Les femmes de Genève seraient-elles moins aptes que celles d'autres pays à se prononcer sur les questions politiques et sociales dont la solution intéresse leur bien-être et celui de leurs enfants? Leur collaboration n'est-elle pas, au contraire, indispensable, chez nous comme ailleurs, pour les résoudre à la satisfaction du plus grand nombre?

Il y a, nous ne l'ignorons pas, des femmes qu'effraie la perspective des nouveaux devoirs qui résulteraient pour elles de l'octroi des droits jusqu'ici réservés aux seuls hommes. En réponse aux objections d'esprits timorés, nous rappelons qu'en 1918 six mille femmes genevoises ont réclamé du Grand Conseil l'égalité politique des deux sexes et que les principales sociétés féminines du canton se sont prononcées en faveur de notre initiative.

Genève, foyer séculaire d'idées libérales et généreuses, Genève, siège de la Société des Nations et du Comité International de la Croix-Rouge, doit à la Suisse et au monde, Genève leur donnera le bienfaisant exemple d'une majorité de citoyens volontairement dépouillés d'un privilège inique et absurde, afin d'assurer, par la collaboration harmonieuse de toutes les intelligences et de toutes les bonnes volontés, un avenir meilleur à nous-mêmes et aux générations qui nous succéderont.

VIVE GENEVE! VIVE LA CONFÉDÉRATION SUISSE!

Chers concitoyens, chers confédérés, votez tous

OUI

 pour l'initiative en faveur du suffrage féminin.

M. GUSTAVE ADOR ET LE SUFFRAGE FÉMININ

Appelé hors de Genève, M. GUSTAVE-ADOR a adressé au Comité de l'Initiative pour le Suffrage féminin la lettre suivante, datée du 4 Octobre 1921 :

„ Plus je réfléchis, moins je comprends pourquoi l'on persiste à refuser à la femme des droits égaux à ceux de l'homme.

„ La femme est admirablement qualifiée pour intervenir dans les questions d'instruction, d'éducation et pour la solution des problèmes humanitaires.

„ Pendant la guerre, la femme a prouvé qu'elle pouvait très bien remplir des emplois précédemment réservés aux hommes.

„ Le moment est venu de faire disparaître de nos lois une injustice que plus rien ne justifie.

„ Je souhaite un plein succès à vos généreux efforts pour le triomphe d'une cause qui me tient à cœur.“

GUSTAVE ADOR

Electeurs de tous les partis
VOTEZ OUI

Le Comité de l'Initiative populaire
pour le Suffrage féminin



CHARTRE POPULAIRE ET PROPOSAL DE LOI POUR LE SUFFRAGE FÉMININ



*C'est nous
qui dirigerons
à l'avenir!*

VOTE DES FEMMES: **NON!**

COMITÉ D'ACTION CONTRE LE SUFFRAGE FÉMININ

18 302

1^{er} décembre 1940 : deuxième votation

L'échec de la votation de 1921 en faveur du droit de vote et d'éligibilité des femmes n'a pas surpris les groupes suffragistes de Genève mais ces derniers ne pensaient sans doute pas devoir attendre dix-neuf ans pour que le sujet passe de nouveau par les urnes.

Au début des années trente, les difficultés économiques, la crainte du communisme et la montée des partis nationalistes et d'extrême droite favorisent la valorisation d'un modèle familial traditionnel qui n'est pas propice aux idées féministes.

Pour sensibiliser le public aux nombreuses activités des Suissesses et à la place qu'elles occupent dans la vie publique, la première *Exposition nationale suisse du travail féminin* (*Schweizerische Ausstellung für Frauenarbeit* ou *SAFFA*) est organisée en 1928, à Berne. À l'occasion du cortège d'ouverture dans les rues de la capitale, les participantes choisissent d'évoquer avec humour la situation suffragiste en traînant l'«escargot du suffrage féminin» qui symbolise la lenteur de la reconnaissance des droits politiques des femmes en Suisse. En 1929, l'*Association suisse pour le suffrage féminin* (ASSF) lance une pétition qui récolte 250 000 signatures de femmes et d'hommes. Six mois plus tard, à la suite de cette pétition, une motion recommande au Conseil fédéral d'élaborer un projet en faveur du suffrage féminin. Mais la lenteur reste de rigueur et rien ne se passe.

À Genève, l'*Association genevoise pour le suffrage féminin* (AGSF) continue de mener le combat et lance une initiative cantonale au mois de mai 1937. Comme en 1921, le but est de modifier l'article 21 de la Constitution genevoise. Afin d'augmenter sa visibilité et d'organiser au mieux la récolte des signatures, l'AGSF loue une arcade pendant un mois pour informer le public sur le mouvement suffragiste, donner aux électeurs masculins l'opportunité de signer l'initiative et aux femmes suisses domiciliées dans le canton de soutenir la pétition qui l'accompagne. Le 19 décembre 1938, l'AGSF dépose auprès de la Chancellerie une initiative d'environ 6 000 signatures. De nouveau, commence une longue attente.

Au printemps 1940, le Grand Conseil se prononce contre l'initiative par 39 voix contre 32 mais la soumet au vote populaire, prévu les 30 novembre et 1er décembre 1940. La campagne qui s'ouvre dès le mois d'octobre reflète les préoccupations et les craintes d'une Suisse neutre et isolée au milieu de l'Europe en guerre. Les partisan-e-s mettent en avant l'engagement des Suissesses qui servent au mieux leur famille et leur pays depuis le début du conflit militaire. Mais la gravité de la situation est un argument pour les députés s'opposant au projet. Selon eux, le suffrage féminin ne présente aucun caractère d'urgence et devrait être débattu en des temps meilleurs. De nouveau, certains avancent des solutions de compromis comme dissocier les droits de vote et d'éligibilité, restreindre les droits politiques des femmes au niveau communal ou n'accorder le droit de vote qu'aux femmes cheffes de famille.

Rares sont les affiches qui ont pu être retrouvées. Pierre J. Chavannes, jeune peintre sympathisant de la cause suffragiste, choisit de montrer des femmes dans différents uniformes, symbolisant leurs activités publiques et leur engagement pour la défense du pays [👁 PAGE 21]. La cause anti-suffragiste est illustrée par le trait acéré du graphiste Noël Fontanet (1898-1982) qui s'est fait connaître avant la guerre pour son engagement en faveur des partis d'extrême droite. Fontanet illustre la peur de voir le suffrage féminin détruire le foyer familial, désunir les couples et soumettre les femmes à la pression des partis politiques [👁 PAGES 22+23].

Le 1^{er} décembre 1940, l'initiative en faveur du suffrage féminin est rejetée en votation populaire par 68% (17 894 non) contre 32% (8 439 oui) avec une participation d'environ 60%.



votation cantonale des 30 nov. et 1^{er} déc.

la femme

défend
le pays
enseigne
soigne
travaille...

pierre j. chavannes

elle doit voter !

votez : **Oui**

NE DIVISEZ PAS
LA FAMILLE..



1^{er} DÉC.

SUFFRAGE
FÉMININ:

NON

100-100-100-100-100-100-100-100-100-100

LITH. ATAR, RUE DE LA BÔLE, 11, GENEVE



29 septembre 1946 : troisième votation

À l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, plus de 34 États démocratiques dont tous les pays voisins de la Suisse reconnaissent l'égalité des droits politiques aux femmes et aux hommes. Le positionnement de la Suisse, souvent questionné à l'étranger, devient toujours plus embarrassant.

En juin 1944, le Conseiller national Hans Oprecht (1894-1978) ramène la question du suffrage féminin sur le devant de la scène fédérale. Pour les militant-e-s suffragistes naissent de nouveaux espoirs. Mais la discussion au Conseil national en décembre 1945 fait resurgir des arguments qui, bien que désuets, apparaissent toujours d'actualité pour les opposant-e-s. Une fois de plus, le débat se fige au niveau fédéral.

À Genève, le Parti du Travail lance une initiative en faveur du suffrage féminin en 1945. Initiée pour la première fois par un parti politique, l'initiative est appuyée au Grand Conseil par une proposition socialiste. Pour les partisans de l'initiative, le rôle des femmes pendant la guerre et l'avancée du suffrage féminin partout dans le monde ne peuvent que déboucher sur l'égalité des droits politiques entre femmes et hommes en Suisse. De leur côté, les opposants craignent une nouvelle répartition des forces sur l'échiquier politique et évoquent les spécificités politiques helvétiques : les femmes favoriseront-elles les partis extrémistes ? Une étrangère nouvellement mariée à un Suisse deviendrait donc électrice du jour au lendemain ? Une femme ayant le droit de vote à Genève ne l'aurait pas dans un autre canton et, à l'inverse, une Confédérée installée à Genève pourrait voter ?

Validée en octobre 1945 et débattue en avril 1946, l'initiative reçoit un préavis favorable du Grand Conseil avec 61 voix pour et 34 voix contre. Plusieurs partis politiques bourgeois et les représentants de l'Église catholique soutiennent le oui au suffrage féminin. Par principe mais timidement, le Conseil du Consistoire qui représente l'Église protestante se positionne en faveur du suffrage féminin.

Pour préparer la votation du 29 septembre, partisan-e-s et opposant-e-s déploient l'arsenal habituel de tracts. Les mouvements suffragistes mobilisent des statistiques issues de pays ayant déjà accordé le droit de vote aux femmes: on ne constate pas d'augmentation du nombre de divorces et le vote féminin n'a pas occasionné de bascule politique vers les partis extrémistes. Dans la rue, l'affichage prend de l'ampleur par rapport aux précédentes campagnes.

Résolument moderne, l'affiche du Parti du Travail [👁 PAGE 26] met en scène des femmes de tous âges, représentées dans des activités familiales, professionnelles et sociales, et incite les votants à soutenir la cause suffragiste. Du côté de l'opposition, on continue d'exploiter la dimension émotionnelle de manière plus ou moins explicite. L'affiche de Pierre Duvernay [👁 PAGE 27] (1930-) expose le visage d'une femme pensive. Semblant reprocher aux hommes de s'approprier un féminisme qui ne leur appartient pas, elle est supposée incarner la majorité des femmes qui ne veut pas du droit de vote et d'éligibilité. Beaucoup plus direct, Noël Fontanet (1898-1982) met en images la violence et la destruction du foyer. La table du repas et la vaisselle, symboles de la paix familiale, sont brisées par les disputes politiques [👁 PAGES 28+29].

Le 29 septembre 1946, l'initiative en faveur du suffrage féminin est rejetée par 56,3%. Au lendemain du scrutin, les questions sont nombreuses. Avec l'appui des partis politiques de gauche et de droite ainsi que d'une majorité de députés favorables au Grand Conseil, il y avait des raisons d'espérer pour les mouvements suffragistes. Mais l'analyse du scrutin dans les communes montre que les mots d'ordre des partis n'ont pas été suivis par les électeurs. À l'évidence, le suffrage féminin s'inscrit en dehors de toute appartenance politique et l'opinion publique – masculine – n'est pas prête à accepter les femmes dans la vie politique.

Le 29 septembre 1946, l'initiative en faveur du suffrage féminin est rejetée par 56,3% (14 065 non) contre 43,7% (10 925 oui), avec une participation qui atteint à peine 50%.



ÉGALITÉ des DROITS



OUI

POUR le VOTE des FEMMES

PARTI du TRAVAIL

CM GORGERAT 32 rue Malstray



Pourquoi vouloir
être **plus féministes**
que les femmes ?

nous sommes la
majorité
à ne pas
réclamer le droit
de vote !... votez

NON

ANDRÉ CLOSSET

Édifices représentées
M^{lle} Juliette Deslemond, Varsovie
M^{lle} Marguerite Klein, 8 rue du Jura
M^{lle} Isabelle Bertrand-Mazuyer, Pith-Lancy

ÉDITIONS J. B. BARRÉ



Comité Cantonal d'Action „Contre le Suffrage féminin,,

1922



30 novembre 1952: consultation des Genevoises

L'Europe est entrée dans les années dites des « Trente Glorieuses », une période économiquement florissante avec pour conséquence une amélioration des conditions de vie pour la plupart des Européens. Pour les Européennes, la situation est plus nuancée, mais elles votent...sauf en Suisse!

Dans les débats suisses, la question de savoir ce que désire la majorité des femmes surgit régulièrement. Les opposant-e-s pensent que la plupart ne sont pas intéressées par l'obtention du droit de vote et, de ce fait, refusent d'accorder des droits politiques que seule une minorité féministe désirerait. Les partisan-e-s répondent que le suffrage féminin est un droit qui doit être accordé même si seule une minorité le revendique. Pourquoi ne pas interroger les femmes ?

Dès 1926, de manière informelle, des quotidiens ont organisé des enquêtes, des mouvements féministes ont distribué des questionnaires... mais les retours ont été décevants, peu de femmes ayant répondu. Au mois d'octobre 1951, un institut lausannois nouvellement spécialisé dans les sondages d'opinion a interrogé 2000 femmes en Suisse romande et alémanique : la majorité d'entre elles voterait contre le suffrage féminin. Entre 1951 et 1952, les Chambres fédérales ont refusé à plusieurs reprises d'organiser une consultation nationale.

À Genève, le député Léon Nicole (1887-1965) se saisit de l'idée et dépose une motion pour organiser une consultation officielle des Genevoises sur le sujet. Le Grand Conseil accepte la proposition et la consultation est fixée aux 29 et 30 novembre 1952. Dans un premier temps, les mouvements suffragistes sont réticents : un refus ou une faible participation porterait préjudice à la cause suffragiste. Mais en cas de victoire, une telle consultation aurait pour avantage de sensibiliser le reste du pays et une votation populaire pourrait rapidement être organisée au niveau cantonal. Les associations pour le suffrage féminin partent en campagne et organisent débats et conférences.

Il faut convaincre les femmes au foyer, les employées, les ouvrières, les femmes mariées ou célibataires d'aller voter. Une permanence est ouverte durant le mois qui précède la consultation pour informer et mobiliser les femmes de tous âges et de toutes conditions sociales. Les affiches de propagande sont sobres et principalement informatives: il faut aller voter et voter oui par solidarité féminine. Des dépliants sont distribués pour expliquer le déroulement pratique de la consultation et le jour même, les quotidiens récapitulent la procédure à suivre. Le 29 novembre, 72516 femmes remplissent les critères requis pour participer: avoir plus de 20 ans, être Suissesse et domiciliée à Genève depuis plus de trois mois.

Le 30 novembre 1952, avec 35 972 oui et 6 436 non – 58% de participation – le oui l'emporte à 85%!

Le résultat est sans appel, les femmes le disent haut et fort, les Genevoises veulent voter!



Femmes de Genève!

Voter représente pour tout être humain

**UN AVANTAGE
UN DROIT**

**UN AVANTAGE NE
SE REFUSE PAS**

VOTEZ DONC

OUI

les 29 et 30 novembre

7 juin 1953 : quatrième votation

Moins d'une semaine après la consultation des Genevoises, quatre motions sont déposées devant le Grand Conseil. Elles émanent de plusieurs partis – Parti du Travail, Parti national démocrate, Parti indépendant chrétien social et Parti socialiste – qui réclament une modification constitutionnelle donnant le droit de vote et d'éligibilité aux femmes.

Le 7 mars, le Grand Conseil accepte la proposition d'ajout des mots « sans distinction de sexe » à l'article 21 ainsi que l'alinéa stipulant que les femmes devenues Suissesses par mariage devront attendre cinq années pour obtenir les droits civiques. La votation se déroulera les 6 et 7 juin 1953.

La campagne commence dès le mois de mai. Plusieurs partis affichent leur soutien à la cause suffragiste, évoquant le besoin de réparer une injustice vis-à-vis des femmes. L'opposition portée par des groupements indépendants s'organise plus lentement. De nouveau, Noël Fontanet présente les femmes comme des êtres facilement influençables qui doivent être protégés des manœuvres politiques et des pressions que leur feraient subir les différents partis si elles obtenaient le droit de vote [👁 PAGE 36]. Pour d'autres, les femmes sont, de par leur nature, complémentaires mais pas similaires aux hommes et leur donner des droits politiques leur ferait perdre leur « identité féminine » [👁 PAGE 37]. Partisan-e-s et opposant-e-s s'affrontent dans les colonnes des quotidiens et s'accusent mutuellement de faire acte de propagande et de démagogie, mais les anti-suffragistes semblent mener un combat perdu d'avance.

Pourtant, le 7 juin 1953, les hommes refusent d'accorder aux femmes le droit de vote. Si l'*Association genevoise pour le suffrage féminin* (AGSF) accepte la défaite avec beaucoup de dignité et réaffirme sa volonté de continuer le combat, nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui, à Genève comme en Suisse, ne comprennent pas ces résultats et considèrent ce vote comme la manifestation d'un état d'esprit passéiste et paternaliste.

Le 7 juin 1953, par 57,2% (17967 non) contre 42,8% (13419 oui), avec 52% de participation, les hommes refusent d'accorder aux femmes le droit de vote.



PROTÉGEZ-LÀ!

PARTIS
POLITIQUES

LA FEMME NE DOIT PAS ÊTRE LA PROIE DES PARTIS!

VOTEZ
CONTRE LE
SUFFRAGE FÉMININ

NON

Mouvement DEMOCRATE-CHRETIEN

RESP.: GEORGES GIACOBINO, Rue FRONTENEX 49

AFFICHES ATAR S.A., RUE DE LA DÔLE

La femme allemande vote ...



1^{er} février 1959 : première votation fédérale

À la fin des années cinquante, le fait que les Suissesses ne puissent pas voter est perçu par beaucoup comme une injustice et un anachronisme. Et ce d'autant plus que les femmes sont sollicitées à s'engager et à participer à la vie publique.

En 1957, le Conseil fédéral veut rendre le service de protection civile obligatoire pour les femmes. Plusieurs mouvements féministes s'y opposent fermement. Il est selon eux inacceptable de vouloir imposer de nouveaux devoirs aux femmes avant de leur accorder les droits politiques. Le 22 février 1957, le Conseil fédéral propose l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes au niveau fédéral. La proposition est soumise au Conseil des États et au Conseil national qui l'acceptent en 1958. Pour la première fois, une votation populaire fédérale sur le suffrage féminin est organisée : elle se déroulera les 31 janvier et 1^{er} février 1959.

En 1958, faisant écho à la décision des Chambres fédérales, la deuxième édition de la SAFFA (*Schweizerische Ausstellung für Frauenarbeit*), l'*Exposition nationale suisse du travail féminin*, prend place à Zurich. Cette manifestation qui met en valeur le travail des femmes dans tous les secteurs attire 1,9 million de visiteurs et visiteuses et offre l'opportunité aux différentes associations féminines de s'exprimer. La même année, pour la première fois, deux communes du canton de Bâle-Ville accordent à leurs habitantes le droit de vote au niveau communal. Différents événements qui donnent de l'espoir quant aux résultats de la votation à venir.

Dès le mois de décembre 1958, des comités hors parti, pour et contre le suffrage féminin, se mettent en place dans les cantons. Mais obtenir la double majorité des cantons et du peuple semble être un obstacle difficilement franchissable. La presse souligne que les différentes prises de position des opposant-e-s mettent en évidence des résistances qui relèvent plus de l'« instinct » que de la « raison ». Hormis le Parti des paysans, artisans et bourgeois qui, de manière unanime, recommande à ses électeurs de voter non, les partis ne donnent pas toujours les mêmes mots d'ordre suivant les cantons. La campagne électorale n'est pas très active et personne ne semble croire en une victoire pour les droits politiques des femmes.

À Genève par contre, le fait que, pour la première fois, à deux semaines du scrutin, tous les partis, de gauche comme de droite, soutiennent le droit de vote et d'éligibilité des femmes, est porteur d'espoir pour l'avenir.

Le 1^{er} février 1959, le suffrage féminin est refusé à 66,9%. Si le refus est écrasant en Suisse alémanique, en Suisse romande, les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud votent majoritairement en faveur du suffrage féminin. Le canton de Vaud ayant proposé le droit de vote des femmes au scrutin cantonal le même jour, les Vaudoises deviennent les premières Suissesses à pouvoir voter sur le plan cantonal le 1^{er} février 1959. À Neuchâtel, suite au dépôt de motions dans les semaines qui suivent la votation fédérale, le suffrage féminin est accepté le 27 septembre 1959, à l'issue d'une nouvelle votation cantonale.

Le 1^{er} février 1959, avec un taux de participation de 66,2%, le suffrage féminin est refusé à 66,9%.



pour le suffrage féminin



votez

oui

31 janvier - 1^{er} février



Frauenstimmrecht



wir Basler sind
ritterlich und stimmen
für unsere Frauen

ja



HÄSCHMANN & S. BASEL

STEV Schweiz, Textil- und Fabrikarbeiter-Verband, Basel

gemeinsame Pflichten gemeinsame Rechte

Frauenstimmrecht

Ja

Nationalsozialistisches Aktionsbündnis für das Frauenstimmrecht

K. Mannhart / J. C. Müller AG Zürich 8

6 mars 1960 : les Genevoises peuvent voter !

Le 18 février 1959, trois députés déposent une motion devant le Grand Conseil pour accorder les droits politiques aux Genevoises. Le 4 juillet, le Grand Conseil s'annonce favorable au projet et s'en remet au peuple pour valider cette décision. La votation populaire se déroulera les 5 et 6 mars 1960.

Le 19 février 1960, le *Comité pour l'égalité des droits civiques* s'adresse à la presse et rappelle aux journalistes que tout triomphalisme prématuré serait une erreur. En effet, rien n'est gagné et si plusieurs partis soutiennent le oui, le Parti libéral ne donne aucune consigne de vote tandis que le Parti radical appelle à voter non. Du côté des opposant-e-s au suffrage féminin, pas moins de six groupements et mouvements hors parti mettent leurs forces et leurs contributions financières en commun et rappellent que le vote des femmes reviendrait à «introduire un élément de discorde dans les familles». Leurs affiches, dont certaines ont été utilisées au cours des précédentes campagnes, mettent en images «la violence» que les partis politiques risqueraient d'exercer envers les futures électrices pour obtenir leurs voix [👁 PAGE 49].

Le *Journal de Genève* prend position en faveur du suffrage féminin tout en s'engageant à présenter les opinions des deux bords, qui s'accusent mutuellement d'être irrationnels et opportunistes. Mais ce que craignent principalement les militant-e-s de la cause suffragiste, c'est l'abstentionnisme.

Finalement, le 6 mars 1960 les Genevois accordent enfin le droit de vote et d'éligibilité aux Genevoises, trente-neuf ans après la première votation sur le suffrage féminin à Genève.

Un an plus tard, pour les élections cantonales de 1961, les femmes sont éligibles dans le canton de Genève pour la première fois. Neuf élues rejoignent alors le Grand Conseil: trois socialistes, trois membres du Parti du Travail, une radicale, une libérale et une membre du Parti indépendant chrétien social. Parmi elles, Lise Girardin, qui deviendra ensuite la première femme élue au Conseil administratif de la Ville de Genève en 1967, puis première Maire de Genève un an plus tard. Cette plus haute fonction exécutive au niveau communal était alors encore le monopole des hommes dans toute la Suisse! Maire d'une grande ville, mais toujours privée de ses droits politiques au niveau fédéral, qui ne lui seront accordés qu'en 1971. À cette date, une nouvelle fois, elle fera figure de pionnière en rejoignant le Conseil des États lors des premières élections fédérales ouvertes aux femmes.

Finalemt, le 6 mars 1960 avec un taux de participation de 49%, les Genevois accordent enfin le droit de vote et d'éligibilité aux Genevoises par 55,4% (18 119 oui) contre 44,6% (14 624 non).



Femmes, pensez à vos
responsabilités



J. COURVOISIER
AFFICHES ATAR GENEVE

ASS. SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

ÉDITEUR RESP: M^{ME} E. CHOISY SATIGNY - GENEVE

5-6 MARS
MARZ
MÄRZ
MARZO

Confédérés!
Mitbürger!
Vicinesi!
Confédérat!

Le peuple suisse a rejeté le
suffrage féminin. Ouvriers
employés! faites comme lui!

VOTEZ
NON

Das Schweizer Volk hat das
Frauenstimmrecht verworfen
Arbeiter! Angestellte!

STIMMT AUCH
NEIN

Il popolo svizzero ha rigettato
il voto femminile
Lavoratori! fate come lui!

VOTATE
NO

Il pövel Svizzer ha sbüttà
il dret da vuschar da las
duonnas. Lavurants!

VUSCHAI TUOTS
NA

Comité d'action ouvrière
contre le suffrage féminin

Revue Communiste, rue Faidt 6

Impression SZAB, rue Minkowski 4

LA POLITIQUE A
DÉJÀ DIVISÉ
LES HOMMES...



NE NOUS
DIVISEZ-PAS!



VOTEZ

NON

ALLIANCE
DES FEMMES
DE GENÈVE
CONTRE LE
SUFFRAGE FÉMININ

MESDAMES:

H. ROBERT	M. GILSON
M. BERTHIER	J. MARTINGUAY
P. BERTRAND-MADOUR	L. MEROD
E. BUELLER	M. MONTANT
G. DE BRAS	G. DE PERROT
V. BRUGESSEN	C. HUTER
A. CHODRAL	A. SCHMEIDLI
C. CHOPARD	G. DE STENGER
C. DEMOLIS	A. STÖCKLY
G. DEYNIAZ	C. VAUTHIER
L. FABRE	E. VEROLE-NAVILLE
J. GARD	R. VERNET
A. GAUTIER	M. WERBEL
G. GIACOBINO	M. WIEHELM

Responsabilité de la dernière édition: M. GILSON (pour la partie féminine) et M. WERBEL (pour la partie masculine).

fg

Éd. M. GILSON, 1937
Revue, rue M. GILSON

Officiers de la République, 1. 1. 1937

De 1960 à 1971: en Suisse, la lutte continue...

Le suffrage féminin finalement accepté dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève représente des premières victoires mais le combat n'est pas terminé. Dans 22 cantons, les femmes n'ont toujours pas le droit de vote et le suffrage féminin au niveau fédéral est loin d'être acquis. Il faut attendre le 27 juin 1966 pour que le premier canton alémanique, Bâle-Ville, accorde les droits politiques à ses citoyennes avec 57,3% de oui.

En 1968, le gouvernement suisse envisage la ratification de la Convention européenne des droits de l'Homme et des libertés fondamentales avec des réserves, du fait que les Suissesses n'ont toujours pas le droit de vote. Les associations féminines protestent. Elles réclament que le problème du suffrage féminin soit réglé avant la ratification de la Convention. Inspirée par les *Mouvements de libération des femmes* (MLF), la nouvelle génération qui se bat pour acquérir les droits politiques organise une « marche sur Berne », qui se déroule le 1^{er} avril 1969. Ce jour-là, environ 5000 femmes manifestent devant le Palais fédéral avant de remettre au Conseil fédéral une lettre de protestation s'opposant à la ratification de la Convention. Le 16 juin, semblant passer outre, le Conseil national donne un préavis favorable à la Convention. Cependant, le 7 octobre le Conseil des États, qui souhaite supprimer les réserves avant la signature, bloque le processus. Dans le même temps, une motion invite le Conseil fédéral à préparer un projet de loi pour introduire le suffrage féminin.

Le 23 décembre 1969, le Conseil fédéral propose une modification de l'article 74 de la Constitution comme suit:

- l'extension du droit de vote et d'éligibilité aux femmes en matière fédérale.
- le droit de vote et d'éligibilité des femmes dans les communes et cantons relève du droit cantonal.

Le projet est accepté par les Chambres fédérales au cours de l'été 1970 et la deuxième votation fédérale sur le suffrage féminin est fixée au 7 février 1971.

La campagne pour cette votation fédérale n'a de loin pas la virulence de la précédente. Les opinions anti-suffragistes existent encore mais elles sont minoritaires et ne font pas l'objet d'une campagne d'affichage. Toutes les affiches sont en faveur du suffrage féminin: on peut même dire qu'elles fleurissent puisque les graphistes, illustrateurs et illustratrices semblent avoir été très inspiré-e-s par des motifs floraux [👁 PAGES 53-55].

Le 7 février 1971, les Suissesses acquièrent enfin l'intégralité de leurs droits politiques au niveau fédéral. Dans 12 cantons encore, les femmes ne peuvent voter aux niveaux cantonal et communal alors que le droit fédéral leur est accordé. Le combat continue jusqu'au 27 novembre 1990, date à laquelle le dernier canton réfractaire, Appenzell Rhodes-Intérieures, se voit imposer le suffrage féminin par décision du Tribunal fédéral.

Le 7 février 1971, les Suissesses acquièrent enfin l'intégralité de leurs droits politiques au niveau fédéral avec 65,7 % de oui contre 34,3 % de non et une participation de 57,7%.



**Den Frauen zuliebe-
ein männliches
JA**



13. / 14. September 1969
Aktionskomitee ein JA für die Frau

Mitspracherecht der Frauen auch im Bund:



Eidgenössische Abstimmung vom 7. Februar 1971

Aktionskomitee «Ein Ja für die Frau»

**Für unsere Frauen
ein herzliches**



am 7. Februar

Et aujourd'hui ?

Les affiches présentées dans le cadre de cette publication racontent une histoire récente et pourtant souvent méconnue, celle de la longue lutte pour l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des Genevoises et des Suissesses.

Les arguments utilisés au cours des campagnes de votation par les opposant-e-s révèlent la force des préjugés et des stéréotypes sur les femmes et leur rôle dans la société, qui ont pour résultat de freiner leur accès aux droits politiques.

En 1981, l'article 4 de la Constitution fédérale consacre le principe d'égalité entre femmes et hommes:

L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale (article 4, alinéa 2).

Pourtant, et même si les affiches des campagnes de votation en lien avec le suffrage féminin nous apparaissent aujourd'hui caricaturales et dépassées, les préjugés sexistes qu'elles véhiculent persistent encore et se perpétuent dans tous les domaines de la société: la famille, l'école, les loisirs, le travail, la publicité ou encore les médias. Tous ces vecteurs enferment aussi bien les femmes que les hommes dans des rôles et des comportements figés et souvent contraignants.

Force est de constater qu'aujourd'hui encore, l'égalité n'est toujours pas réalisée dans les faits. Les femmes, confrontées à des rapports de pouvoir en leur défaveur et aux discriminations dans l'espace public, continuent de se battre pour corriger les inégalités persistantes. Dans la sphère politique, la féminisation des instances législatives et exécutives doit encore dépasser de nombreuses inégalités sociales et de nombreux stéréotypes. L'obtention du droit d'éligibilité ne garantit pas les pleines possibilités d'être candidate, car les disparités sur le marché du travail et dans les champs domestique et parental ne permettent souvent pas aux femmes de dégager une disponibilité suffisante. De plus, le pouvoir politique reste toujours considéré comme une activité « virile » et les femmes sont souvent perçues comme moins compétentes que les hommes dans ce domaine.

La lutte doit aussi se mener dans la sphère privée. Les mouvements de libération des femmes, qui ont adopté le slogan «le privé est politique» à partir des années 1960, ont élargi le combat. Les femmes revendiquent depuis lors la possibilité de disposer de leur corps librement et dénoncent, entre autres, les violences conjugales, les discours sexistes et la dévalorisation de la parole des victimes de crimes sexuels. Les combats récents, comme la Grève des femmes* et féministe du 14 juin 2019, rappellent que les femmes n'ont pas encore obtenu une pleine égalité mais qu'elles sont bien décidées à la conquérir.

Il reste aussi à s'assurer que les droits acquis s'appliquent et soient accessibles à toutes les personnes, notamment celles qui subissent simultanément plusieurs formes de discriminations. La lutte actuelle et future doit se construire en prenant en compte les différentes oppressions, comme le racisme ou l'homophobie.

Les défis restent nombreux pour que tous et toutes soient reconnu-e-s comme des citoyen-ne-s à part entière. Connaître et faire connaître l'histoire des luttes telle que celle pour le droit de vote et d'éligibilité des femmes est une étape essentielle afin de poursuivre les efforts à tous les niveaux.

Le suffrage féminin à Genève : éclairage et hypothèses

par Irène Herrmann, professeure d'histoire suisse transnationale à l'Université de Genève

Ce texte est tiré de la conférence donnée par Irène Herrmann, « Le suffrage féminin à Genève raconté en affiches », le jeudi 5 mars 2020 à la Bibliothèque de Genève, dans le cadre des Jeudis midi de l'affiche.

A Genève, l'octroi du droit de vote suit une histoire doublement singulière. D'une part, nul-le ne le niera, il est très tardif. En effet, une grande partie des femmes du monde occidental comme des pays sortis de la colonisation jouissent déjà de cette prérogative en 1960. Inversement, Genève est le troisième canton à avoir accordé cette liberté à ses ressortissantes, plus d'une décennie avant l'instauration du suffrage féminin sur le plan fédéral et même trente ans avant qu'il ne soit introduit à Appenzell Rhodes Intérieures.

Cette situation interroge et pousse à se poser des questions en apparence contradictoires. Pourquoi les Genevoises, citoyennes d'un canton fier de son rayonnement mondial, ont-elles obtenu la possibilité de glisser un bulletin dans l'urne si tard en comparaison internationale ? Ou inversement, comment se fait-il qu'elles aient pu exercer ce droit avant la plus grande majorité des Suissesses ? En l'état actuel de la recherche, il est difficile de donner des réponses définitives. En revanche, tant les sources imprimées que les ouvrages scientifiques permettent d'avancer des hypothèses plausibles. Mieux encore, les affiches constituent une documentation particulièrement intéressante dans ce contexte. Leur simplification constante implique le recours à des symboles. Ceux-ci autorisent l'accès à une argumentation implicite, telle que le machisme, ce sentiment exacerbé de la supériorité virile qui, de l'avis de la plupart des historien-ne-s spécialistes du suffrage féminin helvétique, est une composante majeure mais insaisissable du problème.

Pourquoi si tard ?

L'immense majorité des nombreux ouvrages consacrés au droit de vote féminin en Suisse tente d'élucider les raisons ayant conduit les autorités fédérales à traîner pour accorder cette prérogative à leurs

citoyennes alors que leurs compagnons avaient été les premiers à l'obtenir en Europe. Les réponses ont été variées et convaincantes. Néanmoins, peu d'auteur-e-s ont pris la peine de souligner que l'essentiel des causes dégagées ne s'inscrivaient pas en opposition à la précocité spectaculaire de la démocratisation du pays mais dans son prolongement. Et tout porte à croire qu'à cet égard les Genevois ont été influencés par la culture politique helvétique.

Les hommes de Suisse ont obtenu le droit de vote en 1848, à la faveur d'une constitution destinée à terminer une guerre civile, dite du Sonderbund, et légitimer les autorités victorieuses en leur assurant un soutien populaire incontestable. Pour unir la nation et pour gommer les aspects problématiques de leur arrivée au pouvoir, les vainqueurs radicaux se devaient d'effacer le parfum alors contestataire du suffrage universel et l'inscrire dans une tradition locale attestée. Ces élites vont donc faire de la démocratie helvétique moderne, qui était inspirée par la France révolutionnaire, une descendante directe de la *Landsgemeinde*.

Cette filiation était inexacte, mais elle était plausible et son assertion va avoir de nombreuses conséquences négatives sur l'entrée des femmes en politique. Car ce système de décision par vote à main levée des citoyens en armes privilégie la décision au nom de la collectivité et non de l'individu. Les hommes peuvent ainsi s'estimer les représentants naturels des femmes – d'autant que ces dernières ne défendent pas ostensiblement la patrie. En outre, contrairement aux monarchies, il s'agit d'un régime politique disposant d'un vivier de recrutement infini, où même en cas de conflit armé ou d'épidémie, on n'aura jamais besoin de faire appel à l'autre sexe, comme ce fut le cas dans l'Angleterre du 16^e siècle ou la Russie du 18^e siècle.

Dotée d'une ancêtre enracinée dans le sol national, la démocratie représentative de 1848 va se transformer en démocratie directe grâce au franchissement de deux étapes cruciales. En 1874, les Suisses obtiennent le droit de référendum, et en 1891, celui d'initiative. Cet accroissement notable des droits populaires dote les citoyens helvétiques de prérogatives inouïes en comparaison internationale. Pourtant, contrairement aux attentes de quelques cercles féministes, ces acquis n'auront pas de retombées positives pour les Suissesses. Tout d'abord, ces changements ancrent l'idée que la moindre modification de la constitution doit être validée par un vote. En d'autres termes, c'est la générosité bien pesée de dirigeants en quête de légitimité qui va obliger les hommes à se prononcer sur les prérogatives laissées à leurs compagnes, ce qui est un fait unique dans les annales du suffrage féminin

et ne va certes pas contribuer à rendre son implantation rapide dans la Confédération... mais où l'aurait-elle été ?

La lenteur helvétique est encore accentuée par la manière dont le référendum et l'initiative ont été présentés à ceux qui pouvaient en jouir. Pour garantir un usage aussi raisonnable que parcimonieux de droits incomparables, on les a décrits comme la concrétisation juridique du sentiment de liberté modérée qui était censé caractériser tout bon Suisse. Ainsi, ces prérogatives sont appréhendées comme de véritables récompenses données en vertu des mérites personnels des citoyens. Dans cette logique, il est tentant d'inverser l'équivalence et d'estimer que la possession de ces mêmes droits constitue le signe évident de leur valeur. Le lien flatteur établi entre libertés politiques et qualités personnelles engage toutefois à penser que le partage de ces prérogatives augmenterait le cercle des méritants, et partant, risquerait de diminuer les talents reconnus à chacun. Cette déduction spéculative va être particulièrement préjudiciable à la fois aux étrangers et aux femmes.

D'autant que sur cette base, d'aucuns établiront une équivalence entre droits électoraux et masculinité, comme l'atteste l'attitude électorale des Genevois après les guerres mondiales. Pendant ces conflits, les hommes sont mobilisés. Et les femmes suisses, tout comme les citoyennes des États belligérants, sont obligées de combler les vides laissés par leurs compagnons. Ici aussi, on observe cette substitution classique dans les rôles de genres. Toutefois, et la nuance est de taille, les citoyens helvétiques ne sont jamais morts sur le front. Mais en vertu d'un réflexe compensatoire compréhensible, cet éloignement des champs de bataille renforce l'adéquation entre masculinité et port des armes. Or, dans la mesure où ce dernier est traditionnellement vu comme une condition du droit de vote, le phénomène n'encourage pas au suffrage féminin.

Ainsi, le système politique suisse, mis en place dès 1848 sous la houlette des vainqueurs progressistes de la guerre civile du Sonderbund, est doté d'une généalogie et d'attributs qui ne prédisposent pas à l'octroi du droit de vote aux femmes, mais sont même en opposition flagrante avec lui. Ce constat permet de comprendre les particularités du soutien que les Genevoises ont pu obtenir des différents partis dans la lutte pour leurs droits politiques. En effet, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, les radicaux se prononcent régulièrement contre l'accès des femmes au scrutin. Et si en 1959, ils acceptent la mesure du bout des lèvres, ils la rejettent de nouveau en 1960 ! On peut interpréter leur attitude étrange comme la preuve d'une grande fidéli-

té à l'héritage de James Fazy. Non seulement, en digne politicien de son époque, celui-ci n'avait jamais envisagé la mesure, mais il cultivait une relation d'amour-haine avec Berne, admirant les réalisations politiques des pères de la Suisse moderne, tout en maintenant un attachement inconditionnel à la souveraineté cantonale. Dans cette optique, on pouvait recommander le suffrage féminin au niveau fédéral, et le repousser sur le plan genevois.

En cela, les radicaux s'opposent bien entendu à la gauche, qui a fait de l'objet l'un de ses arguments de campagne dès le début du 20^e siècle déjà. De manière moins attendue, ils se démarquent aussi de la droite libérale. Emmenés par Gustave Ador, fer de lance de la Genève internationale, les conservateurs s'engagent pour la disposition, qui participerait de la réputation mondiale de leur Cité. Dès la fin de la Première Guerre mondiale, on assiste donc à une alliance anti-centriste sur la question du suffrage féminin. Cette association improbable entre anticapitalistes et libéraux, tout comme la méfiance terrible que les uns éprouvent envers les autres, contribuent à expliquer pourquoi il faut attendre la fin des années 1950 pour voir leur cause commune aboutir.

Dans ce retard, une autre raison a néanmoins joué un rôle encore plus déterminant. Cette cause tient moins aux caractéristiques de la démocratie helvétique ou à ses déclinaisons locales, qu'à une composante de type anthropologique, soit le machisme. Cette opinion, qui n'est pas le seul apanage des hommes, apparaît clairement dans les affiches. Autant, voire plus que les textes de campagne, les placards permettent même de distinguer des nuances dans cette dimension si fondamentale du problème. Sans surprise, nombre d'images reflètent et intensifient la différence entre les sexes. À l'opposé des slogans insistant sur la nécessité de justice et d'égalité pour soutenir les droits politiques des femmes, la plupart des illustrations amplifient l'écart entre genres. Le message iconographique affirme souvent que les citoyennes sont par nature destinées à des tâches sociales spécifiques, dont l'accomplissement garantirait la paix des ménages.

Sur cette base de distinction entre les sexes, certaines affiches construisent une véritable discrimination. Non seulement les femmes seraient différentes de leurs compagnons, mais elles seraient, en outre, totalement incapables de se consacrer à la Cité : influençables, déraisonnables, intuitives, elles constitueraient un véritable danger pour la chose publique. Ce processus de disqualification laisse apparaître une hiérarchisation, qui fait de l'émotion comme de la sphère privée à la fois des sphères d'activité typiquement féminines, mais aussi des domaines

inférieurs, subordonnés à la gestion de la *res publica*, qui se devrait d'être contrôlée par des hommes, qu'ils soient indépendants et raisonnables, ou plus insidieux encore, qu'ils se doivent de protéger des êtres si fragiles...

Le résultat des votes prouve combien ces considérations machistes ont pesé, même parmi ceux dont les partis soutenaient le contraire. De fait, si les électeurs avaient suivi les recommandations officielles des leaders politiques, le suffrage féminin aurait été accepté bien plus tôt. L'idéologie, la raison, les appels à la réputation de Genève ont longtemps moins pesé que des réticences ancrées dans des siècles de patriarcat. Dès lors, ce qui interroge est surtout le revirement opéré durant les années 1950, qui voit l'électoral masculin local passer d'une attitude rétive à l'acceptation.

Pourquoi si tôt ?

De prime abord, la décennie en question semble peu propice à l'introduction de nouveautés. L'atmosphère générale de la période est plutôt pesante, tant en Occident que dans une Confédération persuadée d'avoir dû sa sauvegarde, durant la Seconde Guerre mondiale, à l'armée, à la neutralité et à l'excellence du système politique helvétique. Dans ces conditions, les Suisses refusent de changer leur démocratie, dont tout le monde s'accorde à relever l'efficacité: toucher à la perfection ne risquerait-il pas de la rendre imparfaite? Mais c'est précisément à ce moment-là que les Genevois, pourtant sensibles aux évolutions helvétiques, opèrent la volte-face qui procurera le droit de vote aux femmes. Comme si, durant ces quelques années, leur perception du présent, du passé comme de leur place dans le pays s'étaient habilement conjuguées au machisme ambiant pour transformer l'état d'esprit au bout du lac, et lui donner une certaine avance sur le reste des Confédérés.

Le premier élément saillant de cette période est le contexte international dans lequel elle se déroule. En effet, la guerre froide fait rage. Et si le climat glacial se réchauffe parfois, à la faveur du décès de Staline, en 1953, et du dégel khrouchtchévien, les partis de droite restent anxieux. La gauche les rejoint dans cette répréhension dès l'année 1956, après que les chars de l'armée rouge furent venus réprimer la rébellion hongroise, et que les réfugié-e-s furent accueillis à bras ouverts dans les cantons, notamment à Genève. L'anticommunisme ambiant incite même les libéraux du bout du lac à retourner un argument lancinant, voulant que les femmes soient plus sensibles à la démagogie que les hommes. Ils rappellent que les ménagères sont les consommatrices et leurs compagnons des producteurs. De ce fait, elles auraient un sens

économique très développé et se méfieraient des promesses vaines. Elles seraient ainsi mieux disposées que les citoyens à repousser les séductions communistes. En 1959, ce message peut en outre s'appuyer sur une preuve concrète. Alors que les Neuchâtelois-e-s avaient failli accepter une troisième semaine de congé payé obligatoire, ce sont les femmes de ce canton, tout juste dotées du droit de vote, qui auraient empêché l'introduction d'une telle « extravagance ».

Les tensions entre blocs sont aussi à l'origine de réflexions approfondies sur les meilleures manières de défendre la neutralité helvétique. Dans ce cadre, les autorités fédérales pensent associer les Suissesses aux stratégies de protection civile. Les féministes font immédiatement valoir qu'on ne peut pas demander aux citoyennes de s'investir dans le militaire sans accepter qu'elles interviennent en politique. Cette objection est à la base de la première consultation nationale sur ce sujet, en 1959. Cet argument ne convainc pas les petits cantons où règne encore la Landsgemeinde, ni le centre du pays et les Grisons. Mais elle fait mouche à Bâle-Ville, Neuchâtel, Vaud et Genève. Le lien indéfectible entre port des armes, masculinité et vote, y paraît moins fortement ancré dans la tradition ; l'expérience des menaces militaires durant la Seconde Guerre mondiale a été différente, et clairement, la conception de la relation individu-État sacralise moins le rôle des citoyens.

Mais ce qui semble avoir frappé le plus les commentateurs genevois est l'introduction du suffrage féminin dans le canton de Vaud. Difficile d'accepter que ces voisins qu'on contemple volontiers avec condescendance aient été les premiers de Suisse à accorder un droit présenté comme un signe évident de modernisme. Tout indique que cette rivalité interne, doublée d'une forte conscience du rôle international de Genève, n'est pas étrangère à l'organisation d'un scrutin similaire dans la Cité, et que cette arrogance a contribué, le 6 mars 1960, à produire un résultat positif.

Néanmoins, ces explications ne disent pas comment les Genevois ont pu surmonter le machisme, si insaisissable et pourtant si prégnant dans les votations organisées jusqu'alors. Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, l'analyse des affiches montre que celui-ci n'a pas disparu. Du côté des opposants, on observe peu de changements, sinon un certain sursaut de patriotisme. Face à la multiplication des pays ayant donné le droit de vote aux femmes, refuser ce privilège devient un signe de ralliement aux options majoritaires des Confédérés. Curieusement, l'impression d'un machisme omniprésent vient aussi des modifications intervenues dans l'argumentation des partisans du suffrage féminin. De fait, lors des scrutins de 1959 et 1960, ils temporisent l'idée

de justice envers les femmes, et partant, d'égalité entre les sexes. Cette atténuation est compensée par la reprise d'un message accentuant la différence entre les genres, et attribuant aux citoyennes des compétences spécifiques en termes de santé, d'éducation et de minutie. Cependant, cette distinction déjà ancienne ne s'accompagne pas de disqualification. Les domaines d'excellence féminins ne sont pas présentés comme inférieurs mais comme complémentaires à ceux de leurs compagnons. Et c'est l'ensemble de ces qualités qui ferait l'excellence de la société tout entière.

Mais cette fois, l'argumentation en faveur du suffrage féminin est en outre teintée de machisme. De fait, contrairement à ce que les partisans tendaient à exprimer jusque-là, il ne s'agit plus de parvenir à l'équité politique en réparant une injustice flagrante. À en croire les affiches – et surtout les placards exhibés en Suisse alémanique –, on fait appel à la générosité, à la galanterie des hommes. Sur le fond, l'argumentaire n'était pas totalement absurde, puisque le vote des femmes dépendait, en effet, du bon vouloir des électeurs masculins. Mais dans la forme, on assiste à une inversion notable des valeurs. En gros, on demande aux citoyens de réaliser l'égalité entre Suisses et Suissesses, en usant de la courtoisie due au genre féminin, soit une règle de politesse paternaliste qui souligne... leur inégalité. Bien entendu, il est difficile de savoir dans quelle mesure c'est cette mystification qui a permis d'emporter la décision en faveur des femmes.

Il faut toutefois noter qu'en 1960 le public masculin a bien changé d'avis, alors même que le parti radical, profondément opposé au suffrage féminin, gagne encore en popularité. En outre, il faut souligner que le reste des Confédérés a, lui aussi, fini par accepter la mesure en 1971, après que cette argumentation paternaliste aura été largement diffusée au niveau fédéral. Tout comme les Genevois, si les hommes suisses ont consenti à accorder le droit de vote à la partie la plus déraisonnable de la population, c'est qu'on a flatté leurs émotions. Preuve que ces émotions ne sont pas l'apanage du sexe dit faible!

Conclusion ?

En résumé, si le suffrage féminin, déjà appuyé par un éventail assez large de partis en 1921, n'a été décidé que 40 ans plus tard, c'est que l'argumentation rationnelle a été longtemps impropre à balayer les obstacles dressés par la démocratie suisse elle-même, et surtout, à liquider les préjugés sexistes de nature anthropologique. Bien entendu, il serait tentant de considérer que les mutations observées entre le début et la fin des années 1950 à cet égard soient dues aux différents

événements ayant émaillé cette décennie considérée comme très conservatrice. Mais précisément, dans ce contexte, c'est plutôt la subtile inversion du message des partisans qui paraît avoir permis la conversion de l'électorat. Promouvoir l'égalité grâce au maintien de la discrimination, il fallait y penser!

Cette rapide récapitulation pointe, indirectement, vers plusieurs phénomènes typiques de la démocratie. Tout d'abord, l'électeur suisse semble y exprimer le mécanisme suivant: Ne dis pas ce que tu votes et ne vote pas ce que tu dis. La formule vaut toujours aujourd'hui. Le scrutin repose sur ce que les historien-ne-s français-es aiment à appeler des impensés, soit des réflexes émotionnels peu sensibles au raisonnement. Il est alors plus efficace d'élaborer des arguments relevant de cet espace de non-dit viscéral, que de penser convaincre l'électorat par des preuves concrètes et des appels à la civilisation. Il est incontestable que ce phénomène a été fondamental pour l'obtention du droit de vote des femmes en Suisse.

Notons que cette notion de civilisation, ou celle de progrès, qui lui est couramment associée, semble particulièrement relative et changeante. L'argumentation des conservateurs ne s'est-elle pas fondée sur l'égalité, idée apparemment très actuelle, avant de se plier aux exigences de la discrimination, qui paraît si vieillotte? Les libéraux, ainsi que les églises, n'ont-ils pas été parmi les premiers à prôner le suffrage féminin alors que le parti radical a continué à s'y opposer farouchement, même au début des années 1960? Ce constat fait ressortir la variabilité des valeurs vues comme modernistes sinon universelles et les dangers des jugements a posteriori.

Tous les éléments de cette équation sont perceptibles dans les imprimés. L'avantage, énorme, des affiches est de présenter la hiérarchie accordée aux arguments. Ces derniers, on le sait, étaient plus ou moins les mêmes depuis le début du 20^e siècle. Dans cette nébuleuse, les placards permettent d'identifier les raisonnements centraux. Mieux encore, ils fonctionnent à coup de symboles. De ce fait, ils indiquent l'importance des non-dits. Loin de ne constituer qu'une illustration des réflexions développées à l'écrit, ils donnent une cartographie de ces fameux impensés et de leur place dans la prise de décision collective. Mais surtout, les affiches illustrent clairement que rien n'est jamais acquis, et elles nous invitent à rester vigilant-e-s, pas seulement dans le domaine politique!

Légendes des affiches

PAGE 15

Comité de l'Initiative populaire pour le Suffrage féminin, circa 1920.
Image: Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes, Collection d'affiches, courtesy ADF-SVF Suisse – Association suisse pour les droits des femmes.

PAGE 16

Comité de l'Initiative populaire pour le Suffrage féminin, 1921.
Image: Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes, Collection d'affiches, courtesy ADF-SVF Suisse – Association suisse pour les droits des femmes.

PAGE 17

Comité d'action contre le suffrage féminin, circa 1920. Image: Bibliothèque de Genève.

PAGE 21

Pierre J. Chavannes, 1940.
Image: Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes, Collection d'affiches, courtesy ADF-SVF Suisse – Association suisse pour les droits des femmes.

PAGE 22

Noël Fontanet, 1940. Image: Archives d'État de Genève, courtesy Ambroise Fontanet.

PAGE 23

Noël Fontanet, 1940. Image: Bibliothèque de Genève, courtesy Ambroise Fontanet.

PAGE 26

Parti du Travail, Genève, 1946.
Image: Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes, Collection d'affiches, courtesy Parti du Travail, Genève.

PAGE 27

Pierre Duvernay, Atelier Closset, 1946.
Image: Bibliothèque de Genève.

PAGE 28

Noël Fontanet, 1946. Image: Bibliothèque de Genève, courtesy Ambroise Fontanet.

PAGE 29

Noël Fontanet, 1946. Image: Archives d'État de Genève, courtesy Ambroise Fontanet.

PAGE 33

Association genevoise pour le suffrage féminin, 1952. Image: Bibliothèque nationale suisse, Cabinet des estampes, Collection d'affiches, courtesy ADF-SVF Suisse – Association suisse pour les droits des femmes.

PAGE 36

Noël Fontanet, 1953. Image: Bibliothèque de Genève, courtesy Ambroise Fontanet.

PAGE 37

1953. Image: Bibliothèque de Genève.

PAGE 40

1959. Image: Bibliothèque de Genève.

PAGE 41

René Gilsli, 1959. Image: Bibliothèque de Genève.

PAGE 42

Jürg Spahr, 1959. Image: Bibliothèque de Genève.

PAGE 43

Celestino Piatti, 1959. Image: Bibliothèque de Genève, courtesy Barbara Piatti.

PAGE 45

Kantonalzürcherisches Aktionskomitee für das Frauenstimmrecht, 1959.
Image: Bibliothèque de Genève.

PAGE 48

Association suisse pour le suffrage féminin, 1960. Image: Bibliothèque de Genève.

PAGE 49

Comité d'action ouvrière contre le suffrage féminin, 1960. Image: Bibliothèque de Genève.

Noël Fontanet, 1953 réutilisée en 1960.
Image: Archives d'État de Genève, courtesy Ambroise Fontanet.

PAGE 53

Aktionskomitee « Ein Ja für die Frau », 1969.
Image: Bibliothèque de Genève.

PAGE 54

Aktionskomitee « Ein Ja für die Frau », 1971.
Image: Bibliothèque de Genève.

PAGE 55

Aktionskomitee für das Frauenstimmrecht,
1971. Image: Bibliothèque de Genève.

Remerciements

Nos remerciements chaleureux
à Madame Brigitte Grass,
ancienne responsable des affiches
à la Bibliothèque de Genève,
pour son expertise et son aide
précieuses.

Nos remerciements vont
également aux personnes et
associations qui nous ont
permis de présenter ces affiches :
Monsieur Ambroise Fontanet,
Madame Barbara Piatti, l'ADF-SVF
Suisse – Association suisse pour
les droits des femmes, le Parti
Démocrate-Chrétien Genève,
le Parti du Travail Genève.

Malgré nos recherches,
certain-e-s auteur-e-s
ou ayants-droits n'ont pas
pu être contacté-e-s.
Nous leur adressons ici nos
remerciements.

Impressum

Cette brochure a été réalisée suite à l'exposition **« 60 ans seulement! L'histoire du suffrage féminin genevois en affiches »**, présentée du 28 février au 28 mars 2020 dans le Parc des Bastions, dans le cadre de l'Année de Mairie de Madame Sandrine Salerno et de la *Semaine de l'égalité 2020* en Ville de Genève.

En collaboration avec le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences de la République et Canton de Genève et la Bibliothèque de Genève.

Les affiches présentées dans cette brochure et exposition sont issues des fonds de la Bibliothèque de Genève, des Archives d'État de Genève, de la Bibliothèque nationale suisse et de l'APG|SGA.

Image page 4

Vue de l'exposition de 2020 au Parc des Bastions
© Madame Paris

Textes

Sonia Vernhes Rappaz,
historienne

Irène Herrmann,
professeure d'histoire suisse transnationale à l'Université de Genève

Design graphique

Madame Paris

Coordination de l'exposition

Stéphanie Monay
Héloïse Roman
(Ville de Genève,
service Agenda 21 – Ville durable)

Bianka Roiron-Ziomek
(Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences, République et Canton de Genève)

Relectures

Anne Bonvin Bonfanti
Nathalie Roig
(Ville de Genève, Département des finances, de l'environnement et du logement)

Impression

Imprimeur d'émotions SA,
Novembre 2022

